



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1097**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22947- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SEXTIUS POUR
L'ORGANISATION D'UNE CLASSE ROUSSSE - EXERCICE 2012 - DEMANDE DE L'AIDE
FINANCIERE CORRESPONDANTE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



14.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS
SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SEXTIUS POUR
L'ORGANISATION D'UNE CLASSE ROUSSSE - EXERCICE 2012 - DEMANDE DE L'AIDE
FINANCIÈRE CORRESPONDANTE AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction des Affaires Scolaires a été saisie d'une demande de subvention émanant de l'école élémentaire Sextius pour l'organisation d'une classe transplantée au Centre Léo Lagrange à Aiguilles en Queyras (05), à savoir :

- Séjour du 15 au 19 octobre 2012 pour 71 élèves des classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1, soit une subvention d'un montant de : **2 165,50 €**
(71 élèves X 5 jours X 6,10 €)

L'aide financière proposée dans le présent rapport correspond aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Je vous précise que ce projet a reçu un avis favorable de l'Inspecteur Education Nationale de la Circonscription Aix Ouest.

Le montant de la subvention sera versé sur le compte de la Coopérative Scolaire de l'école.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif mis en place par la Région dans le but de favoriser le départ des jeunes en classes de découverte, le Conseil Régional a décidé d'apporter une aide

financière à l'organisation des «classes rousses» qui répondent à un certain nombre de critères, détaillés ci-dessous :

- . Séjour organisé dans l'un des six départements de la région ;
- . Enfants de grande section de maternelle et ensemble de niveaux du primaire ;
- . Séjour entre la rentrée de septembre et le début des vacances de la Noël ;
- . Durée du séjour :
 - GS, CP, CE1 et CE2 : 5 jours minimum
 - CM1, CM2 : 10 jours minimum (*possibilité d'instruction des séjours entre 5 et 9 jours*).

Cette aide financière de la Région ne peut être apportée qu'en complément d'une subvention de la Commune et ne peut lui être supérieure. Son montant est calculé par le Conseil Régional après étude du dossier.

Le séjour organisé par l'école élémentaire Sextius, ci-dessus détaillé, correspondant à ces critères, il convient de solliciter, auprès du Conseil Régional, l'aide financière complémentaire à reverser sur la coopérative scolaire de cette école.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER**, l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Sextius pour l'organisation d'une «classe rousse» à Aiguilles en Queyras ;
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 2 165,50 € sera imputée au budget de la Ville – exercice 2012 – ligne budgétaire 92213 6574 1683 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER**, Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif «classes rousses» ;
- **AUTORISER**, Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de cette subvention ;
- **DIRE**, que la subvention allouée sera reversée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Sextius, organisatrice du séjour.

**2012.1097 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SEXTIUS
POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE ROUSSSE - EXERCICE 2012 - DEMANDE DE
L'AIDE FINANCIERE CORRESPONDANTE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**